



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON, Fabien CARD, Laurent CAPDEVIELLE, Yann SPINLER, Agnès ENGEL, Marjorie RIMBAULT.

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie BERLAND donne pouvoir à Sylvain POITOUT.
Arthur BECKER donne pouvoir Denis MAILLER.

Absents excusés :

Stéphanie LERONDEAU, Hubert LOUIS.

Secrétaire de séance : Fabien CARD.

Ordre du jour :

- Décisions concernant les suites à donner à la labélisation E.N.S.
- Autorisation au Maire de demande de subvention : Jeux sportifs du Parc.
- Passage au référentiel budgétaire M57 au 1er janvier 2024.
- Tarifications Périscolaires.

Décisions concernant les suites à donner à la labélisation E.N.S.

Le Maire reprend la proposition de Labélisation E.N.S qui donnerait la possibilité d'être accompagné dans la démarche d'aide à la préservation de l'environnement dans une partie du territoire bien défini.

Lors des débats certains membres du Conseil ont expliqué que ce n'était pas le bon moment pour investir dans cette démarche.

En effet il a été également soulevé le coût, qui est bien supérieur à ce qui avait été annoncé initialement, ajoutant à cela que la partie du territoire concernée par Norges-la-Ville dans la totalité de la convention ne représente qu'une partie de l'ordre de 30% de la totalité de la zone concernée.

Certains ont évoqué le fait que, la proposition, très fournie en renseignements, manquait malgré tout de clarté dans l'intérêt que cela pouvait représenter pour notre village.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de ne pas donner suite à la labélisation E.N.S.

Vote pour : 0.

Vote contre : 8.

Sylvain POITOUT, Marjorie RIMBAULT, Nathalie BERLAND, Cyril HATEM, Agnès ENGEL, Laurent CAPDEVIELLE, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON.

Abstentions : 5.

Denis MAILLER, Fabien CARD, Anita SAUTIER, Yann SPINLER, Arthur BECKER.

Autorisation au Maire de demande de subvention : Jeux sportifs du Parc.

Après l'obtention des parcelles rue du château d'eau en décembre 2022, le Maire explique que le projet d'aménagement du futur Parc ouvre droit à des subventions d'équipements sportifs.

Dans ce cadre, le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à demander des subventions.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Le Maire à demander des subventions auprès du département et du ministère de la jeunesse et des sports dans le cadre des jeux sportifs du Parc rue du château d'eau.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstention : Jocelyne MANENTI.

Passage au référentiel budgétaire M57 au 1er janvier 2024.

Anita Sautier, explique l'obligation au passage à la M57 (référentiel budgétaire) au 1^{er} janvier 2024.

Il est possible de prendre la formule M57 nomenclature abrégée ou développée.

Ceci étant, Norges faisant partie des communes de moins de 3500 habitants, il est possible d'adhérer à la M57 abrégée.

La différence se trouvant dans :

- La fongibilité des crédits c'est à dire qu'ils pourront être redéployés entre les lignes budgétaires qui le composent.
- Une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion pluri annuelle des crédits.
- La Gestion de crédits des dépenses imprévues.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le passage au référentiel budgétaire M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

Tarififications Périscolaires

Suite à la signature du contrat périscolaire globale (l'ancien étant arrivé à son terme) un nouveau mode de calcul au taux d'effort est imposé par la CAF. Sans la prise en compte de ce nouveau mode de calcul les aides de la CAF ne seront plus attribuées.

Il convient donc, afin de continuer à percevoir les aides de la CAF de modifier les tarififications périscolaires (annexe jointe).

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarififications périscolaires (annexe jointe).

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : Laurent CAPDEVIELLE, Marjorie RIMBAULT.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h30

Le Maire
Denis MAILLER